

Magnac-sur-Touvre

Le PIRON

Bulletin d'Informations Municipales



VOTEZ



ÉLECTIONS
LÉGISLATIVES
ANTICIPÉES
2024

**30 juin et
7 juillet 2024**
de 8h à 18h
salle Marcel Pagnol,
plaine de loisirs
de Magnac-Sur-Touvre



Le mot du Maire

Madame, Monsieur, Cher(es) administré(es)

En souhaitant que ce nouveau numéro du Piron nous apporte enfin le soleil et un peu de chaleur, je viens par ces quelques lignes vous donner des informations sur le développement et l'actualité de notre belle commune.

Le 24 juin vont débiter les travaux de sécurisation de la rue Jules Verne ; ceux-ci seront réalisés sur plusieurs exercices pour en étaler la dépense. Sont aussi prévus des travaux de rénovation des trottoirs; les études sont en cours.

Cet été, la classe de Grande Section de maternelle située dans l'école primaire va réintégrer l'école maternelle en lieu et place de sa garderie actuelle. Cela va nous permettre d'envisager la rénovation de deux classes pour, à terme, réaliser le rapprochement des classes de l'école de Relette.

Le projet de création de l'accueil de loisirs mutualisé avec l'école Marie Curie a été validé lors de notre dernier Conseil Municipal, suite à la rencontre de nos partenaires financiers (État, Département, CAF, GrandAngoulême), qui vont nous aider à financer cet investissement de manière conséquente.

Cette année 2024, concernant le budget de la commune, malgré une gestion très rigoureuse, il a été proposé et voté une augmentation des taxes foncières (1,12 %) qui, je sais, vient s'ajouter à toutes les autres hausses que nous subissons. Il est cependant difficile de développer et de maintenir au mieux l'état de notre commune dans le contexte économique actuel.

Lundi 27 mai ont eu lieu les élections du nouveau Conseil Municipal des Jeunes de Magnac. Félicitations à ces douze nouveaux élus qui vont nous accompagner ces deux prochaines années. Merci à l'équipe des élus adultes qui encadrent le CMJ, à Anaële, notre Service Civique pour la réalisation de ces élections et à l'équipe enseignante pour sa participation au projet.

Les beaux jours arrivent, les festivités aussi : la 3^{ème} édition de la Touvre en Fête qui s'est déroulée les 31 mai, 1^{er} et 2 juin, les Soirs Bleus prévus le 6 juillet et le Ciné Plein Air le 17 juillet.

Bel été à vous et bonnes vacances,

Votre Maire,

Cyrille NICOLAS

Mairie de Magnac-sur-Touvre

10 Place de la Mairie - 16600 Magnac-sur-Touvre
05 45 37 14 50

www.magnacsurtouvre.fr • mairie@magnacsurtouvre.fr

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h30



Agenda

- **Fête de la musique organisée par Animagnax**
vendredi 21 juin à partir de 19h - place de la mairie
- **Lecture musicale**
samedi 22 juin à 17h - salle des fêtes de la mairie
- **Journée jeux en famille organisée par le CAS du personnel**
samedi 22 juin de 10h à 18h - plaine de loisirs
- **Soirée Moules/frites organisée par le CAS du personnel**
samedi 22 juin à partir de 19h30 - salle Marcel Pagnol
- **Kermesse des écoles organisée par l'APE**
samedi 29 juin à partir de 15h
- **Soirs Bleus - 2 concerts**
samedi 6 juillet à 19h30 et 22h - plaine de loisirs
- **Concert L&E**
mercredi 17 juillet à 18h30 - plaine de loisirs
- **Ciné plein air - film "le Grand Bain" de Gilles Lellouche**
mercredi 17 juillet à partir de 22h - plaine de loisirs

Sommaire

Vie communale

- La Touvre en Fête P 3
- Soirs Bleus à Magnac P 3
- Concert L&E et Ciné plein air P 3
- Finances..... P 4 à 7
- Hommage à Pierre Laurier..... P 8
- AFM Téléthon..... P 8
- Médiathèque P 9

Citoyenneté

- Stationnements gênants..... P 10
- Bruits de voisinage..... P 10
- Cambriolages..... P 11
- Entretien des trottoirs P 11
- Taille des végétaux P 11
- Feux..... P 11

Action sociale

- Service civique..... P 12
- Appel aux bénévoles P 12
- Conseil Municipal des Jeunes P 13
- Santé P 13
- Commerces P 13

Travaux/Espaces verts P 14/15

Environnement

- Tri des déchets alimentaires..... P 16
- Moustique tigre..... P 16

Enfance/Jeunesse/Écoles

- La vie dans nos écoles..... P 17
- Micro-crèche..... P 17
- Accueil de loisirs P 17

Associations

- Journée jeux en famille P 18
- Soirée moules/frites P 19
- Animagnax P 20
- Association parents d'élèves P 20
- Des Mots en Douce P 21
- Club des lecteurs..... P 21
- Aînés de la Touvre..... P 21
- Yoga..... P 22
- VTT..... P 22

Recupmagna P 23

La gazette de l'opposition constructive ! P 23

État Civil p 24

Pharmacies de garde p 24

La Touvre en Fête



Une belle 3^{ème} édition

La Touvre en Fête, ce sont 4 communes (Magnac, Ruelle, Touvre et Gond-Pontouvre) qui ont fait le pari de proposer des animations gratuites tout public, avec pour objectif commun de mettre en lumière des sites remarquables et naturels qui longent la Touvre.



Pari encore réussi pour cette 3^{ème} édition, qui, malgré une météo capricieuse, a attiré encore de nombreuses familles. Les festivités ont commencé par une balade contée sur le thème de la Touvre, à la plaine de loisirs de Magnac. Violette Sicre, la conteuse, a ravi petits et grands, très attentifs à son récit.



Puis 2 concerts ont suivi, à 20h et 22h, proposant une musique afro-américaine et soul.



Les habitants ont pu découvrir ces artistes et profiter de la buvette et des food-trucks sucrés/salés tout au long de la soirée samedi après-midi, la commune de Touvre a proposé diverses animations (escalade, bulles de savon géantes, expositions, tir à l'arc, déambulation théâtrale...), avec la participation active de nombreuses familles.

Samedi soir sur l'île de Foulpougne à Gond-Pontouvre, un large public est venu applaudir 2 groupes musicaux, avec un premier concert rock et un second au rythme latino avec un groupe cubain.

Les festivités se sont terminées par diverses animations proposées à Ruelle dimanche après-midi (paddle géant, vélos rigolos, atelier maquillage, artisanat, sortie en bord de rivière...) qui ont toutes remporté un franc succès.

Nous ne pouvons que saluer la participation dynamique de chacun(e) dans l'organisation et le déroulé de cette manifestation. Nous remercions également GrandAngoulême et le Département pour leur concours financier.

Nous vous donnons donc rendez-vous en 2025 ! Les dates à retenir dans vos agendas vous seront communiquées dans les prochains mois.

SOIRS BLEUS

DE LA MUSIQUE ET DES SPECTACLES DANS LES COMMUNES DE GRAND'ANGOULÊME

6 juillet à partir de 19h30

Magnac-sur-Touvre

PLAINE DE LOISIRS

Cette année encore la commune de Magnac a souhaité accueillir 2 groupes musicaux dans le cadre des Soirs Bleus. Une soirée festive placée sous le signe de la convivialité, dans le cadre verdoyant de notre belle plaine de loisirs.

✓ La PhÖnK A 19h30

Animée par la puissance de rythmes complexes, la musique de La PhÖnK se base sur des lignes de basses groovy et des mélodies aux accents jazz en passant par le funk ou le reggae...

✓ VALJEAN A 22h

Véritable groupe live, Valjean propose un spectacle explosif, dissident et théâtral, aux sonorités rock et rap. Les trois musiciens au son brut et le chanteur aux textes engagés emmènent le public dans un univers mêlant costumes du XIX^{ème} siècle et culture rap contemporaine.

Restauration et buvette sur place.

Concert L&E et Ciné plein air

17 juillet à partir de 18h30
plaine de loisirs

La municipalité vous offre 4 heures de spectacle, avec le concert de L&E en 1^{ère} partie, un trio acoustique à l'énergie débordante, qui vous fera danser sur des reprises pop rock. A l'issue du concert, le film de Gilles Lellouche "Le Grand Bain" sera projeté à partir de 22h.

Une belle soirée en perspective, venez nombreux...
... et prévoyez une couverture 😊

Restauration et buvette sur place.



Finances

Cet article vous présente les grandes lignes du compte administratif 2023 et du budget primitif 2024, tous deux adoptés par le conseil municipal le 2 avril dernier.

Quelques éléments pour mieux comprendre le budget :

Le budget, c'est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes de la commune pour une année civile. Il est préparé par les services de la mairie et les élus référents (Isabelle Esnault et Marie Mahéault), sous l'autorité du maire. Pour le construire, on tient compte à la fois des besoins en dépenses et des recettes prévisionnelles pour l'année à venir, mais aussi des projets portés par les élus pour les années à venir, en investissement en particulier. Dans notre cas, les projets sont principalement le futur bâtiment qui recevra l'accueil de loisir et la garderie de l'école élémentaire, ou encore le projet de rénovation énergétique des écoles du bourg.

Le conseil municipal adopte le budget par délibération au plus tard le 15 avril de l'année concernée, sauf les années où les élections municipales ont lieu (30 avril dans ce cas).

Le budget comporte deux sections, comme le tableau ci-dessous vous le montre :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses : Dépenses courantes et récurrentes de la collectivité, nécessaires au fonctionnement des services.	Recettes : Recettes propres de la commune (participation des usagers au fonctionnement des services) Recettes fiscales Dotations et participations de l'Etat	Dépenses : Dépenses pour des opérations destinées à augmenter la valeur du patrimoine communal : · Opérations d'équipement (constructions...) · Acquisition de matériels durables Remboursement du capital de la dette de la commune	Recettes : · Subventions de l'Etat · Subventions d'autres collectivités publiques · Emprunt · Autofinancement
	Le surplus de recettes de fonctionnement constitue l'autofinancement de la commune.		

Au début de l'année civile suivante, ici 2024, le compte administratif présente le bilan de l'exécution du budget de l'année précédente en rendant compte de l'ensemble des dépenses et recettes. Avant de voter le compte administratif, le conseil municipal a vérifié sa concordance avec le compte de gestion établi par le SGC (Service de Gestion Comptable), chargé du contrôle budgétaire de la commune avec la Préfecture, pour le compte de l'Etat. Suite à ce vote, la collectivité peut ensuite procéder à l'affectation du résultat de l'année précédente (2023) au budget de l'année 2024, et voter son budget prévisionnel.

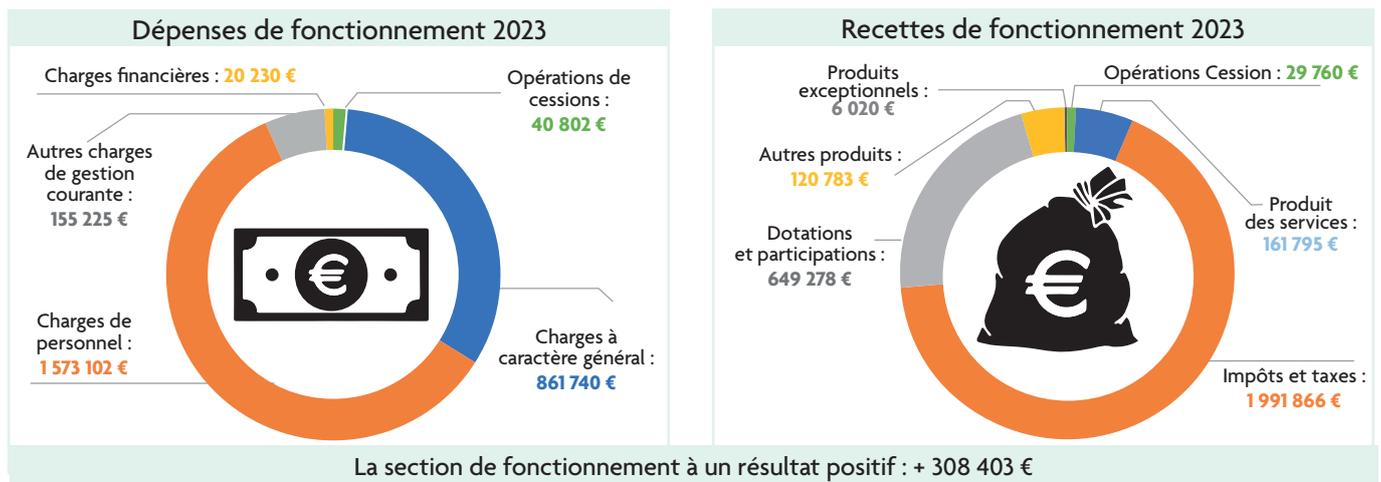


Le compte administratif 2023 :

En 2023, la commune a pu dégager un excédent de fonctionnement de 308.402,87€.

Il est plus important que l'année passée (217.526,37€ en 2022) du fait du ralentissement de l'inflation, notamment, mais également des recettes de fonctionnement qui ont augmenté. Ceci est dû en particulier aux recettes fiscales qui ont progressé du fait de l'augmentation des bases décidée par l'Etat, ainsi qu'à une légère hausse des dotations reçues par la commune. Enfin, les efforts des élus comme des agents pour rationaliser les dépenses se poursuivent.

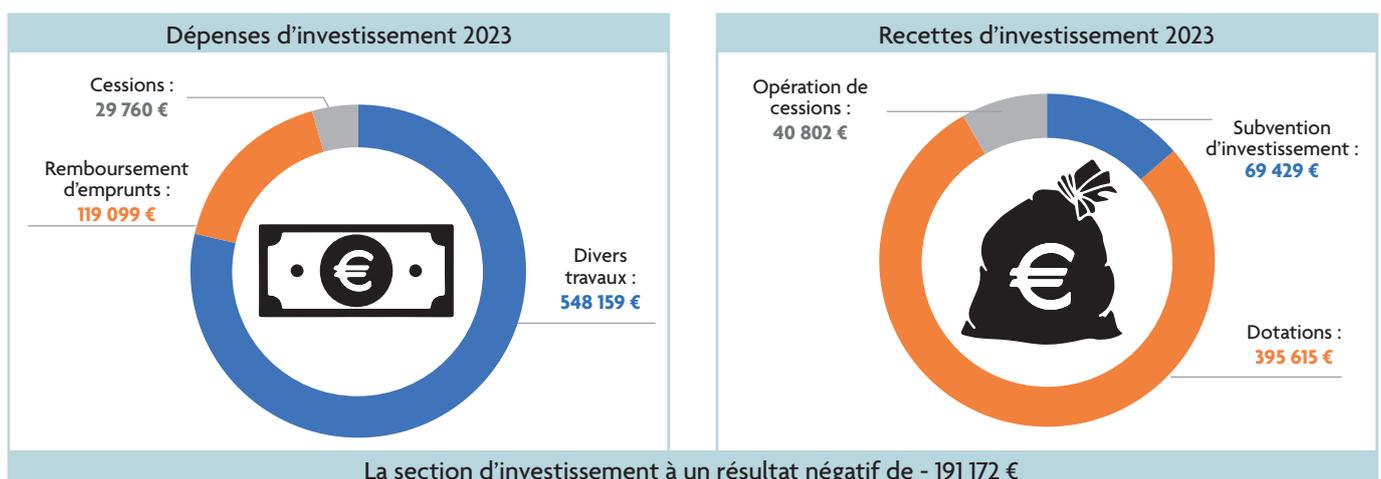
La commune poursuit son désendettement en 2023 (baisse de l'annuité en capital, pas de nouveaux emprunts souscrits). Ainsi, la capacité d'autofinancement de la commune progresse à nouveau : c'est la marge de manœuvre disponible pour la commune si elle veut investir sans recourir forcément à l'emprunt. Même si le contexte économique et politique incite à rester prudent, cette marge de manœuvre en augmentation permet de poursuivre plus sereinement la réflexion pour le déploiement des projets à venir.



Au niveau des investissements, 2023 a vu divers projets de travaux et d'achats se concrétiser. Ils vous sont présentés au fil de l'année au travers du Piron, mais on peut notamment citer plusieurs projets directement liés à notre engagement pour le développement durable et la transition énergétique : rénovation de la salle de sport Pierre de Coubertin (bardage et isolation) ; remplacement des fenêtres et rideaux de la salle des fêtes de la mairie ; installation de thermostats et changement d'éclairages pour des LED dans la plupart des bâtiments publics ; remplacement de la chaudière de l'école maternelle... Par ailleurs, nous avons continué à investir dans les équipements de sécurité obligatoire : remplacement d'alarmes, notamment dans les écoles, changement ou réparation des BAES, Bloc Autonome d'Éclairage de Sécurité, dans les bâtiments publics (éclairage signalant les sorties de secours). Au niveau de la voirie, un trottoir a été réparé sur la rue de la Grange, et l'étude complète avec le phasage des travaux sur plusieurs années pour le réaménagement et à la réfection de la rue Jules Verne a été réalisée.

Dans la section "Investissements", les opérations d'investissement engagées au 31 décembre 2023 mais non terminées (restes à réaliser), sont à reporter sur le budget 2024 en dépenses comme en recettes (subventions attendues), pour un montant de 12.484,87€.

Ainsi, le résultat cumulé à reporter en 2024 s'élève à 917.090,85€. Il correspond à la somme du résultat de fonctionnement 2023, du résultat d'investissement 2023, des restes à réaliser de 2023, et du résultat cumulé de 2022 reporté en 2023.



Le budget primitif 2024 :

Le budget voté par le conseil municipal n'est pas seulement un document comptable : il reflète les services aux habitants, dont le maintien entraîne des recettes et des coûts qui se répètent chaque année (agents communaux employés, fonctionnement des structures), mais aussi les choix et les projets du maire et du conseil municipal.

Tous les projets portés par les élus ne pouvant être réalisés immédiatement, le budget présenté est l'équilibre trouvé après les échanges entre les commissions qui regroupent les élus et qui portent les différents projets, ainsi que la prise en compte des urgences qui se présentent.

En 2023, comme nous l'avons expliqué plus haut dans cet article, nous avons en effet dû à nouveau faire face à des urgences comme le remplacement ou la réparation de moyens de chauffage dans plusieurs bâtiments publics, liés à leur ancienneté, ou encore investir dans des équipements de sécurité obligatoires. Le budget prévisionnel 2024 tient donc compte de tout ce que nous pouvons prévoir en termes de dépenses et recettes dans ces domaines.

En parallèle, nous avons travaillé à la poursuite de la mise en œuvre des engagements pris dans notre programme, et notamment la recherche très active des subventions sans lesquelles nous ne pouvons envisager les gros investissements à venir. Après la phase de construction du cahier des charges, vient donc la phase de rencontre avec les différents partenaires financiers, et le montage des dossiers eux-mêmes, qui ne peut se faire qu'avec un travail commun quotidien entre les services de la commune et les élus.

D'importants travaux de voirie sont prévus pour 2024, notamment la 1^{re} phase des travaux de la rue Jules Verne qui débutera le 24 juin, liés principalement à la sécurisation des carrefours et à la mise en place d'un cheminement piéton accessible, agréable et sûr, pour un montant prévisionnel de 215 000€. Par ailleurs, nous prévoyons de consacrer 90 000€ à la réfection d'autres trottoirs et/ou voiries.

Pour votre information, ce budget prévisionnel 2024 a été voté avec 22 voix pour, et l'abstention d'un seul élu de la minorité municipale.

Enfin, après avoir constaté une augmentation des bases par l'État inférieure à celle de l'année passée (+3,9% contre +7,1% l'an dernier), le conseil municipal a décidé d'augmenter de 1,12% l'ensemble des taux qui relèvent de la compétence communale. Cette augmentation reste mesurée, comparée aux choix d'autres communes, et paraît incontournable pour tenir compte même partiellement, dans les services proposés aux habitants, de l'augmentation générale des prix.

Notre présence dans les groupes de travail de GrandAngoulême reste forte, pour les élus comme pour les agents, afin de travailler à la mutualisation chaque fois qu'elle est possible, mais également de donner toute la visibilité nécessaire à notre commune et à ses projets.

Soyez assurés que, quels que soient les commissions et les services municipaux, les choix faits pour les manifestations culturelles portées par la commune, pour les travaux divers, les achats... sont toujours guidés par les valeurs qui nous rassemblent : servir l'intérêt général, prendre en compte les enjeux de la transition écologique, conserver un équilibre sur notre territoire communal et le mettre en valeur.

BUD

FONCTIONN

LA SECTION FONCTIONNEMENT CO
QUOTIDIENNE DES SERVICES D

Dépense



Frais de personnel
+ élus

1 775 805 €

Achat de
fournitures

551 850 €

Entretien
réparation et
fonctionnement
courant

429 190 €

Recett



Dotation
globale de
fonctionnement
(DGF)

363 000 €

Impôts
et taxes

2 000 727 €

Gestion des biens
domaniaux

35 000 €

Re
des
certai

174

GET COMMUNAL

EMENT

RRESPOND À LA VIE
E LA COMMUNE

INVESTISSEMENT

LA SECTION INVESTISSEMENT CORRESPOND
AU PATRIMOINE DE LA COMMUNE

S

Dépenses



Subventions
Associations
15 000 €

Emprunts
Remboursement
intérêts
19 256 €

Travaux
148 773 €

Voirie
+ trottoirs
305 000 €

Remboursement
de crédits
136 939 €

Équipement
en matériel
et mobilier
123 128 €

es

Recettes



devance
usages sur
ns services
800 €

Produits
fiscaux
137 231 €

Excédent
917 090 €

Subventions
83 465 €

Fonds de
compensation
de la TVA
38 540 €

Taxe locale
d'aménagement
30 000 €

Fonds propre
de la commune
561 835 €

LES FINANCES D'UNE COMMUNE

Hommage à Pierre Laurier

ancien résistant, membre du Groupe Autonome de Sabotage de la Charente (GAS)

L'équipe municipale de Magnac tenait à rendre hommage à Pierre Laurier décédé à l'âge de 100 ans le 18 janvier dernier.



Pierre Laurier ne manquait aucune commémoration et était encore présent le 25 août 2023 à Magnac où a eu lieu la commémoration de la mort de 3 soldats du Groupe Autonome de Sabotage (GAS) de la Charente dont il faisait partie.

Ce 25 août 1944, François Pierre Laurier a vu tomber ses camarades et a miraculeusement échappé aux balles de l'ennemi. Depuis, il est revenu tous les ans à la même date honorer ses frères d'armes.

Un peu d'histoire : 25 août 1944.



Après quatre ans d'occupation, la capitale française est enfin libérée.

À l'issue de sept jours de combats, le général de Gaulle pénètre dans Paris.

Une semaine plus tard vient le tour d'Angoulême. Les forces militaires françaises triomphent des Allemands...

Suite à cette libération du joug allemand, la population ainsi que les différents réseaux de résistance qui libéreront Angoulême vont descendre les drapeaux nazis et les remplacer sur les différents édifices de la ville par le drapeau bleu blanc rouge. Cet événement, Pierre Laurier l'a vécu de l'intérieur. Il avait 21 ans et appartenait au Groupe Autonome de Sabotage.

Après de violents combats lors de leur progression vers Angoulême, Pierre Laurier et ses camarades ont été chargés de reprendre le contrôle de la préfecture, mission qu'ils ont accomplie avec fierté.

Pierre Laurier était le témoin d'une époque dramatique de notre histoire et c'est grâce à des Hommes, des anciens combattants et des résistants comme lui, que nous vivons tous aujourd'hui en liberté, ne l'oublions pas.

AFM Téléthon

RÉVÉLEZ VOS TALENTS !

REJOIGNEZ NOS ÉQUIPES BÉNÉVOLES ET RELEVEZ LE DÉFI DU TÉLÉTHON

Vous avez envie de donner quelques heures ou quelques jours par semaine pour une grande cause nationale ?

Vous avez le sens de l'aventure et des responsabilités, le goût des contacts et des défis créatifs, il y a forcément **UNE MISSION QUI VOUS CORRESPOND** : Développement des animations en Charente, recherche de partenaires, mobilisation des écoles, des entreprises, des clubs sportifs et des associations...

ÊTRE bénévole à l'AFM-Téléthon, c'est être **UTILE** et **SOLIDAIRE**

Contactez Béatrice Péril au 06 12 76 70 65 ou bperil@afm-telethon.fr

AFMTELETHON

« J'ai rejoint dans un premier temps l'AFM-Téléthon car j'avais du temps à consacrer aux autres, j'ai donc décidé de m'engager dans une association. De plus, travaillant dans le domaine RH, la mission d'animatrice de secteur m'a attirée et j'ai aussi une appétence pour la communication ce qui me permet d'allier 2 missions au sein de la coordination. Mon engagement me permet de rencontrer des personnes bienveillantes, investies et d'une extrême gentillesse. Grâce à l'AFM, je crée du lien social que je n'aurais jamais créé en temps normal. Mon aventure bénévole est riche de rencontres, très intéressante au niveau des missions et surtout permettant aux femmes et aux hommes de refuser la fatalité et ainsi de faire front ensemble face aux maladies génétiques. »

Fabienne, bénévole à l'AFM-Téléthon

- UNE ASSOCIATION DE MILITANTS.**
malades et parents de malades engagés dans le combat contre des maladies génétiques rares qui tuent muscle après muscle, les maladies neuromusculaires.
- UNE ORGANISATION ALLIANT BÉNÉVOLES ET SALARIÉS.**
uniquement guidée par l'intérêt des malades et par l'urgence de la maladie évolutive.
- UN OBJECTIF**
qui n'a pas changé : vaincre la maladie
- UNE STRATÉGIE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL**
qui privilégie l'audace et l'innovation au bénéfice de l'ensemble des maladies rares et des personnes en situation de handicap.

UN ÉLAN POPULAIRE EXCEPTIONNEL À TRAVERS LE TÉLÉTHON

Médiathèque

Exposition de peintures

La médiathèque a eu le plaisir d'accrocher sur ses cimaises les toiles de Jean-Pierre Chamoulaud.

L'exposition a été très appréciée par la diversité de ses thèmes et la richesse des couleurs proposées. Un artiste audacieux et chaleureux qui a ravi les visiteurs.

Concours de dessin

Dans le cadre des Jeux Olympiques, un concours de dessins est proposé aux enfants de 5 à 13 ans sur le thème : « dessine ton sport olympique ! ». Les 3 premiers dessins sélectionnés recevront un prix.

Attention, les dessins ne doivent comporter aucune mention distinctive (nom, prénom, âge ou autre signe), ni devant, ni à l'arrière du dessin.

Dépôt des dessins à la médiathèque du lundi 27 mai au lundi 17 juin inclus.

Remise des prix mercredi 3 juillet à 10h30 à la médiathèque.

À vos crayons !

Lecture d'histoires pour les enfants

à partir de 2 ans,
mercredi 10 juillet de 10h30 à 12h.

Entrée libre.



Cyberattaque GrandAngoulême

Après 9 mois de panne, suite à la cyberattaque sur l'agglomération de GrandAngoulême, le service numérique des médiathèques est enfin opérationnel.

Vous pouvez à nouveau consulter le site :

<https://www.lalpha.org/> afin de connaître les offres documentaires de chaque médiathèque, les événements à venir, réserver et avoir accès à votre compte.

L'équipe de la médiathèque est à votre écoute et disponible pour vous. N'hésitez pas à nous solliciter. Le petit coin jeu/jouets est là pour la plus grande joie des enfants.

 **Info** : pendant les mois de juillet et août, la médiathèque de Magnac sera fermée le samedi.

Toute l'équipe de la médiathèque vous souhaite un bel été.

Médiathèque : 38 ter rue Victor Hugo - Tél : 05 45 37 14 58



Le jardin de la médiathèque dévoile son charme printanier. Une invitation colorée et parfumée à pousser la porte et découvrir les nouveautés : livres, revues, vidéos...pour tous les âges et pour tous les goûts.

Stationnements gênants

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers (Article R417-11).



Sont notamment considérés comme dangereux, lorsque la visibilité est insuffisante : l'arrêt et le stationnement à proximité des intersections de routes, des virages, des sommets de côte et des passages à niveau.

Sont considérés comme très gênants, les stationnements :

- sur les trottoirs,
- sur les passages réservés à la circulation des piétons en traversée de chaussée,
- à proximité des signaux lumineux de circulation ou des panneaux de signalisation lorsque son gabarit est susceptible de masquer cette signalisation à la vue des usagers de la voie,
- sur les voies vertes, les bandes et pistes cyclables,
- au droit des bouches d'incendie.

Tout arrêt ou stationnement dangereux et/ou très gênant est puni d'une amende de 135 €.

Tout conducteur coupable de l'une des infractions prévues au présent article encourt également la peine complémentaire de suspension du permis de conduire pour une durée de trois ans au plus, cette suspension pouvant être limitée à la conduite en dehors de l'activité professionnelle. Toute contravention au présent article donne lieu de plein droit à la réduction de trois points du permis de conduire.

Par délibération du Conseil Municipal, la commune a matérialisé des bordures de trottoir en jaune dans les zones dangereuses, interdites au stationnement.

Rappel : à la sortie des écoles, seuls les parkings matérialisés doivent être utilisés ; la place Bockhorn doit rester accessible et chacun doit pouvoir entrer et sortir librement d'une place de parking.

Bruits de voisinage

Le bruit est considéré comme excessif (et donc sanctionnable) dès lors qu'il porte "atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité". Et cela, de jour comme de nuit. Or, il est à la portée de tous, d'adopter des gestes simples, et de respecter quelques règles de savoir-vivre.

Les principales sources de litiges sont les bruits dits de comportement : les cris d'animaux (abolements de chiens), les bruits provenant d'appareils de diffusion du son et de musique (radio, télévision, chaîne hifi...), d'appareils ménagers, d'outils de bricolage (perceuses) ou de jardinage (tondeuses à gazon), d'installations fixes (ventilateurs, climatiseurs...), les bruits de talons, de pétards...

La loi a fait du bruit une infraction pénale : tout bruit excessif est répréhensible 24 h/24. Ainsi toute personne à l'origine d'un bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage, peut être poursuivie en justice et encourt une sanction pénale, à savoir une peine d'amende pouvant aller jusqu'à 450 € et, le cas échéant, à titre complémentaire, la confiscation de "l'objet du délit" (télévision, tondeuse...).

Par conséquent, certaines activités sont encadrées :

En application de l'arrêté préfectoral du 20 avril 1999 relatif aux bruits de voisinage, les travaux de bricolage et de jardinage effectués par des particuliers, au moyen d'appareils à moteur générant des bruits, ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h



Cambriolages

Restez vigilants et anticipez :

- Protégez les accès en équipant votre porte d'entrée d'un système de fermeture fiable et d'un œilleton ou d'un entrebâilleur.
- Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.
- Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.
- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
- Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

Avant de partir en vacances

- Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien...).
- Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.
- Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.
- Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. De même, il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.
- Vous pouvez signaler votre absence à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile.



Entretien des trottoirs

Nous tenons à remercier les administrés qui entretiennent leur trottoir depuis que les agents communaux ne peuvent plus utiliser les désherbants chimiques comme c'était le cas auparavant.

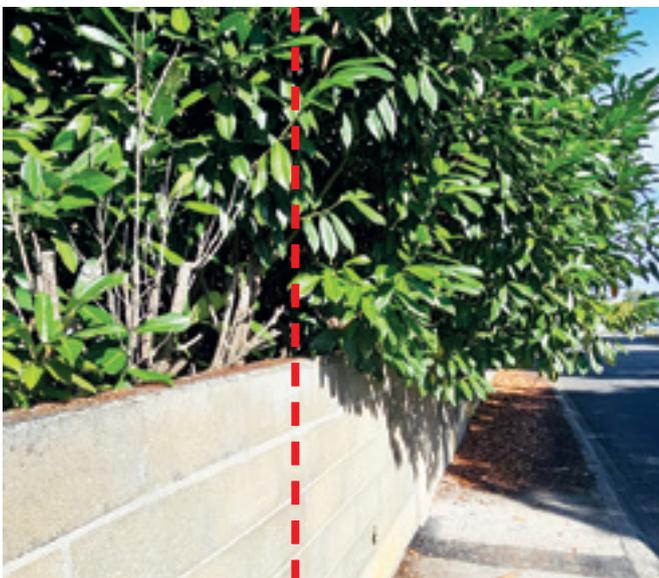
La municipalité demande à chacun de procéder à l'entretien du trottoir situé devant son habitation en vue d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques.

Cependant les fleurissements de pieds de mur qui embellissent les trottoirs peuvent être conservés s'ils sont entretenus.



Taille des végétaux

Les plantations (arbres, arbustes, haies...), les branches et les racines qui avancent sur le domaine public (voies communales, chemins ruraux, places et parcs publics de stationnement...) doivent être coupées à l'aplomb des limites de ces voies (au droit de la limite de propriété).



Les arbres morts qui menacent de tomber doivent être abattus. Les plantations doivent en outre être élaguées régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine public. Les produits de l'élagage doivent être enlevés au fur et à mesure des travaux.

Par ailleurs, les feuilles qui tombent sur l'espace public dont les arbres sont plantés chez des particuliers doivent être ramassées par les particuliers.

Feux

En application de l'arrêté préfectoral du 3 mai 2016 relatif à la prévention des incendies de plein air, le brûlage des déchets verts ménagers (éléments issus de la tonte de pelouse, de la taille de haies et arbustes, d'élagages, de débroussailllements, etc.) est interdit sur l'ensemble du territoire de la Charente.

Cas particuliers :

Le brûlage des déchets verts parasités ou malades :

dans la mesure où ils présentent un risque infectieux, les déchets verts parasités ou malades doivent être éliminés de façon à éviter toute dispersion du parasite ou de la maladie en question. En cas de contamination de végétaux, l'autorité administrative compétente peut ordonner leur destruction sur place par brûlage à l'air libre.

Les déchets verts refusés en déchetterie :

ces déchets refusés en déchetterie (taille trop importante, infection par parasite ou maladie, etc.) pourront faire l'objet d'une autorisation exceptionnelle de brûlage, uniquement du 1^{er} octobre au 31 décembre entre 11h et 15h30, et du 1^{er} mars au 31 mai entre 10h et 16h30, si le lieu de brûlage est situé :

- à plus de 200 m de toute habitation ;
- à plus de 300 m des sites sensibles tels que les établissements scolaires, hôpitaux, maisons de retraite et cabinets médicaux ;
- à plus de 300 m des enceintes sportives de plein air.

Tout feu allumé doit être éteint avant la fin des périodes d'autorisation.



Service civique



Depuis le dernier article, il y a eu beaucoup d'évolution dans la réalisation de mes missions.

Aujourd'hui, je réduis à mon échelle l'isolement des aînés en leur rendant visite 1 fois par semaine pendant 1h ou 2h. Les activités se résument à jouer à des jeux de société (cartes, plateaux, quizz, etc.), la lecture pour ceux qui le souhaitent et/ou de la marche si la météo et la forme de la personne le permettent.

Un événement est également organisé pour les personnes âgées isolées ! Celles-ci peuvent se rendre au restaurant scolaire de la commune, un mercredi par mois. L'idée est de partager un repas avec les enfants de l'accueil de loisirs. Bien sûr aucune contribution financière n'est demandée, mais elles peuvent (selon l'envie) faire un petit don au CCAS. Le but est de partager un moment convivial intergénérationnel !

Je vais également animer 1 page Instagram, Tik-Tok et Facebook pour les manifestations qui sont prévues dans la commune : La Touvre en Fête, les Soirs Bleus et le Ciné plein air.

Alors si vous ne voulez rien rater, suivez-nous sur nos pages dédiées à ces événements !

À l'issue de mon service civique (fin Juillet), j'envisage une alternance pour une formation d'aide-soignante à l'IFAS (Institut de Formation Aide-Soignant) du centre hospitalier d'Angoulême.

Anaële SALADINO

Afin de rompre la solitude des séniors, appel aux bénévoles !

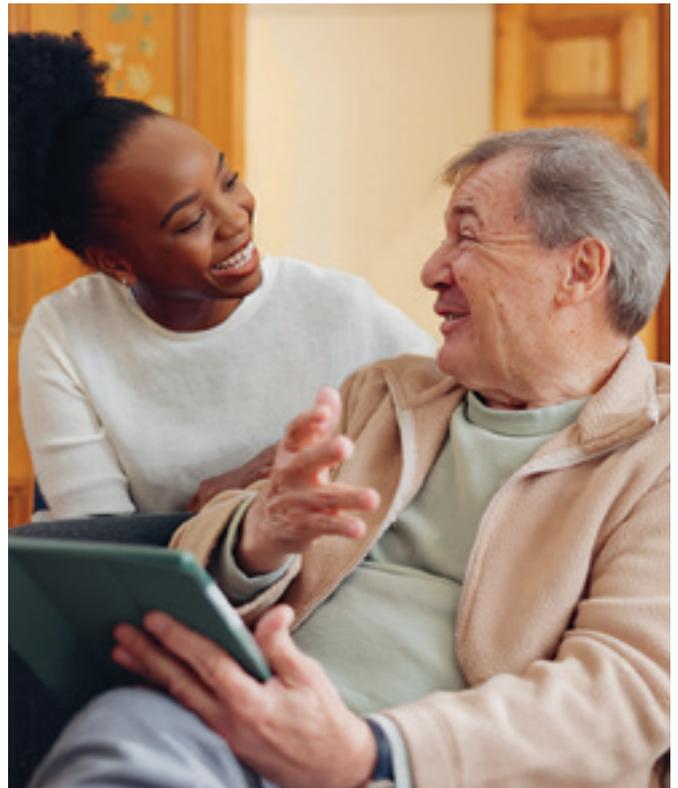
Notre service civique, Anaële, nous quitte en juillet 2024. Il serait dommage que cette belle initiative pour combattre l'isolement de nos aînés ne se poursuive pas après son départ.

Pour dire stop à la solitude, nous faisons appel à vous pour être bénévole et mettre ainsi en place un réseau de solidarité dans notre belle commune.

La principale mission est de continuer les visites au domicile des personnes isolées afin de maintenir le lien social indispensable au bien-être de nos aînés. Ce temps de partage (conversation, jeux de société, promenade) est essentiel à leur équilibre physique et moral.

Si vous êtes intéressé(e) ou si vous souhaitez des informations supplémentaires, n'hésitez pas à contacter les élues de la commission Solidarité :

 Catherine Gazeau : 0607703458
Marie-Christine Deverny : 0608309561



Conseil Municipal des Jeunes



Visite de l'Assemblée Nationale

Le 7 février 2024, les douze jeunes conseillers municipaux accompagnés par cinq élus ont pris le train tôt le matin pour la capitale. Le but du voyage était la visite de l'Assemblée Nationale et la rencontre de M. Pilato notre député.



Cette démarche citoyenne n'a pas empêché les participants de visiter Paris sur l'un des Bateaux Mouches, de voir la Tour Eiffel, le Trocadéro, Notre Dame...mais aussi de prendre le métro.

Nous avons ensuite visité l'Assemblée Nationale et assisté à un débat et vote relatifs à la loi sur la sécurité des élus en présence de M. Dupont Moretti. Découvrir l'hémicycle et entendre les arguments du ministre et des députés a été impressionnant pour de nombreux jeunes.

Une belle journée parisienne...sous la pluie !!!!

Nouvelles élections du CMJ :

Après la préparation des élections et notamment la rédaction des affiches des professions de foi, de nouvelles élections pour la période 2024/2026 ont eu lieu le 27 mai 2024.

Une rencontre conviviale sera organisée le 25 juin avec les anciens élus du CMJ et les nouveaux.

Santé

Comme dans beaucoup de communes françaises, les élus de Magnac-sur-Touvre (de la commission santé), se sont rencontrés à plusieurs reprises avec ceux des communes voisines (Brie, Mornac, Touvre...) pour chercher des solutions au manque de professionnels de santé.



De son côté, GrandAngoulême essaie d'attirer de nouveaux médecins avec des actions diverses et variées en nouant des contacts avec les internes en fin d'études pour qu'ils s'installent sur notre territoire dès l'obtention de leur diplôme. Il s'agit d'un travail de longue haleine, avec des internes qui sont très sollicités et qui préfèrent, en grande majorité, s'installer dans des centres de santé avec d'autres praticiens.

Ce fut le cas pour les maisons de santé de Ruelle et de l'Isle d'Espagnac qui ont vu arriver de nouveaux médecins, acceptant de prendre en charge les habitants de Magnac suite au départ à la retraite du docteur Tisseraud.

En revanche, les cabinets médicaux de Mornac et de Garat n'ont pour l'instant pas trouvé de médecin.



Commerces

- > M. Gatineau, notre boucher, a décidé de quitter la commune et de s'installer à Touvre pour un commerce plus grand et de meilleures conditions de stationnement.
- > La pizzeria va changer de propriétaire, ouverture le 3 juillet.
- > La procédure administrative concernant la liquidation du Tabac-Presses s'est terminée le 25 avril. D'éventuels repreneurs se sont déjà manifestés.

Travaux

Maison M. Lemeur

- ✓ En cours de rénovation (réfection de l'ensemble de la maison).



Cantine :

- ✓ Remplacement de la **cuisinière** et mise aux normes gaz et électricité.



Salle Marcel Pagnol et cantine

- ✓ Remplacement des **chambres froides**

- ✓ Réfection de l'accès à la salle Marcel Pagnol (**bordures**)



Rue Pasteur

- ✓ Pose définitive de la signalisation des aménagements et sécurisation des stationnements.



Salle Pierre de Coubertin

- ✓ Bardage des côtés de la salle de sports



Église

- ✓ Réparation des mécanismes des cloches de l'église



2 nouveaux recrutements

aux services techniques et espaces verts

- ✓ **Joël REIGNIER** : agent polyvalent services techniques/espaces verts (CDD jusqu'au 31/12/2024)
- ✓ **Sébastien MANIEZ** : agent aux espaces verts (CDD jusqu'au 31/12/2024)

Espaces verts

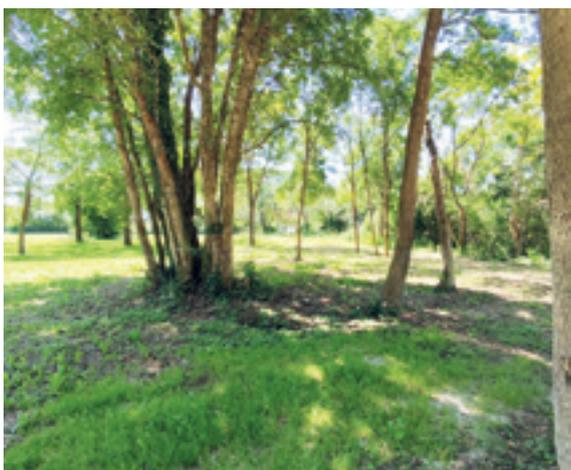
Comme à chaque printemps, l'activité principale du service espaces verts est l'entretien des espaces herbés, principalement le fauchage et la tonte.



- ✓ Achat d'un tracteur cette année pour divers travaux (tonte, chargement terre/sable, etc.).
- ✓ Fauchage des talus et bords de route avec l'épareuse qui est conduite désormais par un nouvel agent communal.
- ✓ Entretien des caniveaux (balayeuse) réalisé auparavant par GrandAngoulême et confié depuis cette année à un prestataire extérieur pour des passages plus réguliers.



- ✓ Lotissements et terrains communaux : entretien et tonte.



- ✓ Plaine de loisirs : nettoyage d'une parcelle supplémentaire récemment acquise par la municipalité.



- ✓ Agrandissement du cimetière : nettoyage et préparation de la nouvelle parcelle.

Tri des déchets alimentaires



Rappel :

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le tri à la source des biodéchets est obligatoire. Les déchets alimentaires, partie intégrante des « biodéchets », sont donc interdits dans les sacs ou bacs noirs. Cette obligation

s'applique à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets : collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets, établissements privés et publics ainsi que les ménages.

Ce nouveau geste de tri a pour objectif de valoriser les déchets alimentaires au plus proche de leurs sources de production soit par un retour à la terre en circuit court (compostage, c'est l'idéal), soit par une collecte séparée (via des bornes d'apport volontaire). Cela évite la mise en décharge de ces déchets valorisables dont la dégradation entraîne l'émission de méthane dans l'atmosphère, un gaz à fort impact sur le réchauffement climatique.

Où déposer les déchets :

Les sites de compostage publics

L'objectif est de permettre aux habitants en immeuble collectif de valoriser les restes de repas, à proximité des chez eux.

A Magnac, 3 sites sont pourvus de compostage public :

- ✓ Derrière la cantine (réservé à la cantine)
- ✓ Allée Jacques Brel
- ✓ Rue des Écureuils

Les bornes à déchets alimentaires :

Cet équipement permet de déposer ses déchets alimentaires dits « critiques » pouvant créer des nuisances olfactives (odeurs, dégradation...) en compostage. Sont acceptés les petits restes de repas (pâtes, riz...), les restes de viande et de poisson (même emballés dans des barquettes lorsqu'ils sont périmés).

Quel que soit votre lieu de résidence (maison individuelle ou immeuble collectif), une fois vos restes de repas triés, vous devrez les mettre dans des sacs plastiques bien fermés avant de les jeter dans l'une de ces bornes.

Pour utiliser ces bornes sécurisées, rien de plus simple !

Leur ouverture se fait grâce à l'utilisation d'un badge remis lors des distributions en places publiques dans les communes concernées. Pas d'inquiétude, ce badge ne contient pas de données nominatives ou de suivis de vos dépôts. Il existe pour éviter que ces bornes soient utilisées comme des corbeilles de propreté, par des usagers non avertis. Un bio-seau marron vous est également remis gratuitement afin de faciliter le transport de vos déchets vers la borne la plus proche de votre domicile.

Implantation des bornes à déchets pour Magnac :

- ✓ Bussac, rue Paul Cézanne, près de l'abribus
- ✓ Lavallade, rue Anatole France, près du cubo verre
- ✓ Rue du Logis d'Entreroches, près du cubo verre
- ✓ Allée de la Garenne, près du cubo verre à droite du transformateur
- ✓ Rue des Écureuils, près du point de regroupement de bacs
- ✓ Rue de la Grange, près du cubo verre
- ✓ Rue de la Mission, dans le square
- ✓ Place du 8 mai 1945, à droite du point de regroupement des bacs à déchets
- ✓ Rue Pierre de Coubertin, près du nouveau cubo verre, côté Magnac et côté Ruelle
- ✓ Rue des Hautes Réganes, près du cubo verre
- ✓ Rue Maryse Bastié, près du cubo verre

Retrouvez toutes les informations relatives au tri des déchets alimentaires (distributions de matériel, implantations des bornes, FAQ,...)

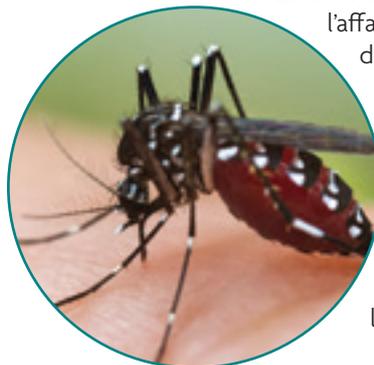
☀ sur : www.pluspropremaville.fr



Moustique Tigre

La lutte contre le moustique tigre est l'affaire de toutes et tous. Il s'agit d'un enjeu de santé publique, dans la mesure où cet insecte peut être vecteur de maladies/virus.

Vous trouverez ci-après les bons gestes à adopter pour contribuer, chacun à son niveau, à réduire les gîtes larvaires.



La vie dans nos écoles

Les deux écoles élémentaires Marie Curie et Relette ont été fusionnées administrativement par l'Education Nationale. Madame JULIEN en est désormais la directrice.



A partir de la rentrée, tous les enfants du CP au CM2 dépendront du groupe scolaire Marie Curie. Dans cette perspective, et les enseignantes y sont très favorables,

la classe de grande section maternelle, actuellement dans l'enceinte de l'école élémentaire, occupera les locaux actuels de l'accueil périscolaire maternel dès septembre 2024. Ces changements vont permettre de libérer deux classes qui seront progressivement réhabilitées pour accueillir les enfants de Relette dans les années à venir.

- Depuis septembre 2023, Valérie Boucheron coordonne les différentes garderies, ce qui permet des projets communs.
- Au restaurant scolaire, un audit de labellisation « Qualité Ecocert » est en cours, ce qui montre l'intérêt des agents et des élus pour la qualité des repas servis aux enfants.

Quelques chiffres pour l'année 2023, pour nos écoles :

Le budget d'investissement s'élève à **34 933 €** avec la création d'un placard à la maternelle (5 411 €), le remplacement de la chaudière en maternelle (18 561 €), l'installation de barres anti-panique sur les portes extérieures de la maternelle (2 609 €), et la réalisation du relevé topographique pour le futur regroupement scolaire (8 352 €).

Pour le **fonctionnement courant de l'école** cela représente **105 189 €** (achat de livres, fournitures, transport, entretien, maintenance, alimentation, frais de télécommunication, etc.).

Installation de la **fibres optique** au niveau des écoles et de la bibliothèque pour un montant de **6 256 €**, le contrat est en cours avec Orange.

Micro-crèche

La structure agréée pour l'accueil de 10 enfants fonctionne de façon satisfaisante, toutes les places sont occupées.

Il en sera de même pour la rentrée avec l'inscription de cinq nouveaux bébés. Les repas des plus grands sont fournis maintenant par le restaurant scolaire. Lorsque l'accueil de loisirs aura intégré ses nouveaux locaux prévus dans le verger de l'école, nos partenaires institutionnels et financiers nous suggèrent de transformer ces anciens lieux en micro-crèche ; des subventions pourraient nous être accordées. Des études en cours nous aideront à prendre les décisions conformes aux besoins de la population et en tenant compte des finances de la commune.



Accueil de loisirs

Maison de l'Oie Zire/Le Local

Calendrier des réservations 2024-2025

Période	Retrait des fiches en ligne à partir de :
VACANCES DE LA TOUSSAINT	
Mercredis de novembre à décembre	10 Septembre 2024
VACANCES DE NOËL	
L'ALSH sera fermé du 25/12 au 01/01 inclus Les mercredis de janvier à février	12 novembre 2024
VACANCES D'HIVER	
Les mercredis de mars à avril	14 janvier 2025
VACANCES DE PRINTEMPS	
les mercredis de mai à juin	18 mars 2025
VACANCES D'ÉTÉ	
Les mercredis de septembre à octobre 2025	13 mai 2025 17 juin 2025
Les réservations sont à télécharger sur le site : www.magnacsurtouvre.fr	

Si vous ne disposez pas d'imprimante, vous pouvez faire votre demande sur papier libre.

Les fiches sont à envoyer par voie postale uniquement. Pas de dépôt direct dans la boîte aux lettres, ni d'envoi en recommandé. Les réservations seront traitées dans leur ordre d'arrivée.

Les responsables avertiront par mail les familles de la réception de leur réservation.



Maison de l'Oie Zire/Le Local
1 Rue du Plantier des Geais
16 600 MAGNAC-SUR-TOUVRE
05 45 68 07 70
centreloisirsmagnac@wanadoo.fr

Organisée par le Comité d'Actions Sociales du personnel de Magnac-sur-Touvre

JEUX EN BOIS

Structures gonflables

Maquillage

**Espace motricité
0-3 ans**

Différentes courses dans la journée :
- course en sac
- course à l'oeuf
- course parents/enfants

**Pêche aux canards
1€**



JOURNÉE JEUX EN FAMILLE

de 0 à 99 ans
GRATUIT



SAMEDI 22 JUIN - 10H/18H

BUVETTE SUR PLACE

Plaine de jeux - MAGNAC-SUR-TOUVRE

Organisée par le Comité d'Actions Sociales du personnel de Magnac-sur-Touvre

Samedi 22 juin

19h30

Marcel Pagnol



Adulte 15€
Enfant 7-12 ans 8€
Enfant 3-6 ans 5€

**1 boisson et 1 café
offerts**

Melon

Moules*-frites

Dessert

Vin non compris

(*plat de substitution si
allergie)

**Soirée concert avec le
groupe**

BORDERLINE

**suivie d'une soirée dansante
avec DJ**

Inscriptions avant le 13
juin

au 06 75 76 99 45

cas.magnac@gmail.com
Règlement à la
réservation

Animagnax

Un premier semestre riche d'activités pour l'association ANIMAGNAX.

Le 23 mars dernier, une soirée années 80 à la salle Marcel Pagnol était organisée, laquelle a permis de réunir quelques 160 personnes venues se divertir.

Ce premier coup d'essai tant redouté mais préparé avec beaucoup d'enthousiasme fut fidèle aux attentes. À cet effet, la salle Marcel Pagnol était revêtue d'une décoration scintillante et pétillante préparée pour la circonstance par Marine et Victor. Tous les convives ont pu se restaurer et surtout danser sur des tubes que nous avait concoctés Ludo notre super DJ. La présidente Isabelle PIERRE remercie sincèrement les membres de l'association y compris tous les partenaires qui ont œuvré pour le bon déroulement de cet événement en espérant pouvoir renouveler l'expérience avec plaisir et autant de succès.



Cela nous amène ensuite à l'après-midi théâtrale du 4 mai dernier durant lequel la troupe MELIMELO a présenté sa nouvelle pièce « Intrigues à Venise ». En parfaite collaboration avec ladite troupe, l'association ANIMAGNAX a assuré un entracte avec buvette et un panel de crêpes gourmandes préparées très chaleureusement par Lydie et Cynthia. A cette occasion, nous attribuons un grand merci à toute la troupe d'avoir choisi ANIMAGNAX pour les accompagner pendant cet excellent moment de détente et de convivialité.

Enfin, l'association ANIMAGNAX invite les Magnacoises et Magnacois à réserver leur soirée du 21 juin prochain pour venir célébrer la fête de la musique au cœur du Bourg à partir de 19h. Le début de soirée sera assuré par quatre artistes du groupe « The Snails » qui se produiront sous le marché couvert avec un goût de la fête et la passion du blues. Ils divertiront

le public de 20h à 21h30 avec des morceaux revisités des années 70/80. S'en suivra la playlist disco funk incontournable de notre DJ Ludo.

Afin d'agrémenter cette agréable soirée, une restauration rapide « saucisses, merguez, frites » sera proposée à tous les amoureux de la musique. N'hésitez pas à venir passer un bon moment avec nous !

Pour l'occasion, la circulation et le stationnement seront interdits devant la place de la Mairie du vendredi 21 juin



à partir de 14 heures jusqu'au samedi 22 juin aux alentours de 2 heures. L'accès au parking situé derrière la Mairie se fera exceptionnellement par le chemin traversant le square, la sortie quant à elle, par la voie située devant la maternelle.

Pour terminer, ANIMAGNAX tiendra la buvette lors du Ciné Plein qui aura lieu à la plaine de loisirs de Magnac le 17 juillet.



Animagnax : 06 37 73 74 28 - animagnax@gmail.com

APE

La fin d'année pointe déjà le bout de son nez. Et pourtant, il s'en est passé des choses depuis janvier, et ça n'est pas encore fini.

En mars, nous avons réalisé notre traditionnel Carnaval, à la plaine de jeux Marcel Pagnol, avec son célèbre défilé, la mise à feu de M. Carnaval réalisé par l'accueil de loisirs (nous en profitons pour remercier chaleureusement les enfants et encadrants), et les nombreux ateliers prévus pour passer un bon après-midi. Certains ont



poursuivi les réjouissances jusqu'au bout de la nuit, en participant à la soirée, animée par un duo de DJs, et autour d'une délicieuse paella, concoctée par Saveurs Colorées.

Pour fêter l'arrivée des beaux jours et ravir les papilles des élèves de la commune avec du chocolat, nous avons organisé notre première Chasse aux Œufs en avril, qui a réuni près de



100 d'entre eux. Une vraie réussite pour nous.

Mais ce n'est pas encore fini. Le 29 juin prochain, aura



lieu la Kermesse des écoles, avec encore des surprises. Et cette année, nous avons élevé le niveau. Donc pour ne pas passer à côté de l'événement, réservez votre 29 juin. Mais comme vous le savez, cette journée ne peut être réussie que par la présence de parents bénévoles et professeurs sur cette journée. Alors, pour voir les plus beaux des sourires sur les visages de nos enfants, inscrivez-vous pour nous apporter votre aide sur la journée, dès que la communication sera faite dans les cahiers de vos enfants, car à 6 ou 10, nous ne pourrions pas faire grand-chose.

Nous avons également été sollicités par les enseignants pour financer ou cofinancer des projets pédagogiques sur cette fin d'année, et nous en sommes ravis, comme par exemple la sortie au théâtre pour les classes de maternelle et pour les classes de primaires les cours de danse de Hip-Hop et la visite guidée du cœur de la ville d'Angoulême ...

Espérant vous revoir très vite à la kermesse, en attendant prenez soin de vous.

Le bureau survitaminé de l'APE

Des Mots en Douce

Pour clôturer la saison d'ateliers d'écriture l'association Des Mots en Douce vous invite cette année encore à une lecture musicale de textes produits durant les animations.

Cette expérience artistique vous embarquera dans le monde onirique des auteurs adhérents en compagnie de Jean Noël Godard et ses merveilleuses percussions, d'Alexis Charrier et sa guitare magique et de Daniel Crumb dont la voix veloutée en a envoûté plus d'un(e). Plaisir garanti !

 **Contact :** 06 08 30 95 61
mchristine.devernay@wanadoo.fr

Club des lecteurs

Encore des bons moments au club de lecteurs !

Notre groupe de huit personnes, selon les séances, se retrouve toujours avec beaucoup de plaisir à la médiathèque pour évoquer un livre qui nous a bien plu.

C'est ainsi que notre monde imaginaire s'enrichit, et nos relations amicales aussi.

Pas d'obligation, on peut venir quand on veut, la parole circule librement autour des livres ou des films.

Voici la liste des livres dont nous avons parlé en avril 2024 :

Dans les geôles de Sibérie de Yoann Barbereau, porté à l'écran (Kompromat) et le film « Une vie » (encore en salles)

Le consentement de Vanessa Springora

Un soir d'été de Philippe Besson

Sarah, Suzanne et l'écrivain de Eric Reinhardt

Double V de Laura Ulanoti

De gré ou de force de Mathilde Tournier

En souvenir d'André de Martin Winkler

Les exportés de Sonia Devillers

Après la séance du mardi 11 juin à 14 heures, nous ferons une pause d'été pour repartir en septembre 2024.

On vous attend !

 **Contact :** Des Mots en Douce
Marie Christine Devernay : 06 08 30 95 61
Médiathèque de Magnac
Isabelle Volpi : 05 45 37 14 58



Aînés de la Touvre

Le Club des Aînés avec son nouveau bureau et ses 75 adhérents ont repris les animations.

Nous avons organisé un concours de belote avec 60 équipes inscrites le 13 mai (un nombre record !). Ce concours a été suivi d'un repas poulet basquaise réunissant 50 personnes. L'animation musicale a permis de passer cette journée dans une très bonne ambiance.

- ✓ **Le 20 juin**, sortie en Vendée (noces maraîchines).
- ✓ **Le 24 juin**, pique-nique dans le magnifique cadre de la plaine de loisirs à Magnac.
- ✓ **Le 29 juillet**, repas de vacances avec un traiteur local.

Le Club des Aînés vous souhaite de bonnes vacances du 31 juillet au 2 septembre.

Le président remercie son équipe et tous les bénévoles qui ont contribué à toutes ces manifestations.

Bonnes vacances à tous,

Le Président, Alain GOBRY

 **Contact :** tél. 06 82 14 64 12



Yoga

Yvette s'en va !

Gilbert

Bonjour Yvette

Comment se porte l'association Yoga ?

Yvette

Tout va bien. Nous n'avons jamais été aussi nombreux, à tel point que nous envisageons de programmer deux séances par semaine pour pouvoir satisfaire toutes les demandes.

Gilbert

Tu es présidente de l'association depuis environ 10 ans. Le bruit court que tu souhaites abandonner cette fonction. Est-ce que tu le confirmes ? Pourquoi cette décision ?

Yvette

J'ai beaucoup aimé le rôle de présidente qui m'a amenée à rencontrer beaucoup de personnes, à organiser, à prendre la parole en public, à accueillir, à animer le groupe. Je pense qu'il est temps que je laisse cette fonction à quelqu'un d'autre. Je suis atteinte par la limite d'âge. Je vais remettre ma démission au prochain conseil d'administration.

Gilbert

Je ne te demande pas ton âge car de toute façon tu ne le parais pas. Tu as quelqu'un en vue pour te succéder ?

Yvette

Je pense que chaque membre de l'association est apte à me succéder, d'autant plus que je serai là pour conseiller et aider la succession (avec les membres du conseil d'administration et Monique, notre prof.).

Gilbert

Est-ce que tu as eu de gros problèmes à gérer au cours de tes nombreux mandats ? As-tu des anecdotes ?

Yvette

Mon Dieu non ! Simplement arriver à s'adapter lorsque survient un imprévu...

Par exemple, la salle peut être indisponible lors d'un des cours et il faut alors trouver une solution de remplacement. Cette fois-là, le cours s'est déroulé dans mon jardin exceptionnellement et s'est conclu par un pot de l'amitié.

Gilbert

Notre association fonctionne bien. Quelles qualités te semblent primordiales pour mener un tel groupe ?

Yvette

Bonne humeur, humour, ne pas remettre au lendemain, écoute, sens de l'organisation, convivialité, rigueur...

Je pense que mon investissement m'a beaucoup apporté et cela m'a maintenue en forme tant sur le plan physique que moral et intellectuel.

Gilbert

Yvette, grand merci au nom de tous.

*Interview réalisée par Gilbert,
vice-président de l'association*



VTT

Comme tous les ans, le mois de juin est le rendez-vous incontournable des Pirons. Cette année c'était la 16^{ème} édition de la Rando des Pirons et pour que cet évènement soit une réussite, il faut proposer un site d'accueil magnifique, des parcours variés bien balisés, des ravitaillements copieux et un temps non pluvieux...

Pour le site d'accueil, merci à l'ensemble des élus pour la mise à disposition du champ parking, du gymnase et de nombreux matériels.

Pour les parcours, vous aurez probablement croisé nos valeureux Pirons en train de reconnaître ou nettoyer les chemins environnants. Pour les ravitaillements, grâce à nos vaillants bénévoles, un service de qualité a été assuré avec le sourire et la gentillesse comme à chaque fois.

Cette année ce sont 357 vététistes et 243 marcheurs qui sont venus découvrir les parcours marche de 7,5 - 12,5 et 17,5 km ou les parcours

VTT de 22 - 37 - 55 - 80 ou 100 km départ de 7h30 à 9h00. Sans une goutte de pluie et sous le soleil en début d'après-midi tous étaient unanimes et nous ont témoigné leur satisfaction sur la qualité des parcours et le balisage parfait, les ravitaillements copieux, et la convivialité des bénévoles. Donc cette année encore la Rando des Pirons a été une réussite qui nous oblige à nous pencher sans tarder sur l'organisation de la 17^{ème} édition.

En septembre ce sera le week-end familles à Lou Peyrol près de Urval en Dordogne. Nous connaissons déjà cette destination car en 2019 les Pirons avaient posé leurs valises, chaussures de marche et VTT dans ce lieu très agréable mais bien vallonné.

Agrandissement du parcours permanent. Tout est prêt, il ne reste plus que la finalisation du dossier qui prend un peu de temps. Nous gardons bon espoir d'obtenir les derniers documents administratifs avant fin d'année.

N'oubliez pas nos sorties dominicales au départ de la mairie. Vous verrez sur notre site le calendrier des sorties. Vous pouvez effectuer 3 balades découvertes sans licence mais avec casque et VTT en bon état.



Si la vie du club vous intéresse, vous pouvez la suivre sur notre site www.vttmagnac16.com ou sur notre compte Facebook VTT-Club-Magnac-sur-touvre.



Récupmagna

Je m'appelle Louise et depuis plus de 15 ans je suis créatrice de mobilier et décoration.

Je crée à partir de matériaux de récupération, c'est le concept du surcyclage.

Cela consiste à valoriser des matériaux ou objets dont on n'a plus l'utilité et à créer des œuvres d'art, du mobilier ou de la décoration.

Je propose également des ateliers d'initiation aux peintures naturelles et aux techniques du papier mâché (sculptures, modelage).

J'anime aussi des ateliers personnalisés pour préparer un événement (mariage, anniversaire, décoration intérieure).



Recupmagna by louise

25 rue de la Grange

07 45 02 70 95

Contact@recupmagna.fr

Instagram : @recupmagna_by-louise

Facebook : RecupMagna



La gazette de l'opposition constructive ! N°11

Des défis à relever :

La pandémie de COVID-19 a laissé des cicatrices économiques profondes, et bien que la France ait réussi à stabiliser son économie, les défis nationaux et internationaux persistent :

- comme l'annonce de la révision à la baisse de la croissance de 1,4% à 1%, actant ainsi un plan d'économie drastique de 10 milliards d'euros. Quel sera l'effort à consentir par les communes ?
- un taux de chômage national en hausse à 7,5%, notre département est un peu mieux loti à 7,2%
- tandis que les entreprises, durement touchées (notamment par l'inflation ayant réduit leurs marges) continuent de lutter pour se remettre à flot.

Sur la scène internationale, la France est confrontée aux tensions géopolitiques avec des conflits à nos portes et aux bouleversements économiques mondiaux.

Dans un contexte de prise de conscience croissante de l'urgence climatique, la France poursuit ses efforts pour accélérer sa transition vers une économie plus durable et vertueuse. Toutes les communes ont d'ailleurs été sollicitées pour fournir un inventaire/une carte des zones pouvant accueillir ces énergies vertes (photovoltaïque/solaire, éolien, géothermie, ...).

Et notre commune dans tout ça ?

L'événement incontournable de ce début d'année a été le vote du budget, acte politique fort, qui va déterminer, pour l'année à venir la qualité de vie future souhaitée pour nos concitoyens; ainsi que l'élaboration des taux d'imposition.

Lors de ce conseil, il a été voté une hausse de 2% du taux d'imposition. Deux membres de notre groupe se sont opposés compte tenu des excédents cumulés de 1 100 000 €, et opposés aussi au budget car la présentation qui nous a été faite ne prend pas en compte les réalités économiques et les obligations qui s'imposent à nous.

En investissement toujours, et concernant l'hypothétique crèche, nous estimons que cet outil doit être mutualisé avec une ou plusieurs communes. Pour la voirie, nous considérons l'investissement de 215 000 € pour la Rue Jules Verne par rapport aux rues Jean Jaurès, d'Angoulême ou Pasteur, du fait du trafic. Mais pourtant rien n'est prévu.

Concernant les écoles, rien n'est précisé. Pourtant, il nous semble que tout est à faire, avec le rapprochement de l'école de Relette dans le Bourg.

Pour terminer, notre commune devient une commune morte le week-end, avec la disparition des commerces les uns après les autres, et le désert médical dont la majorité est complètement absente sur ce sujet.

Nous nous tenons à votre disposition, pour se faire votre parole des sujets ou difficultés que vous rencontrez et que vous voulez faire connaître.

Prenez soin de vous

Joël Hérigault 06 27 73 81 20 – Daniel Braud 06 16 07 69 98

Cécile Beaulieu 06 16 57 79 23 – Ludovic Rastout 06 34 37 74 09

État Civil

Naissances :

- OPIE Paul, Wayne né le 5 Mars 2024 à SAINT-MICHEL
- GARDETTE LALLIER Zélie née le 15 Mars 2024 à SAINT-MICHEL
- ROBINOT CREUSOT Célestin né le 20 Mars 2024 à SAINT-MICHEL
- FALQUES Achille, Joseph, Marie né le 10 Avril 2024 à SOYAUX
- KLETT Scarlett, Lilith, Isla née le 18 Avril 2024 à SOYAUX
- MARTIN Ava, Michèle née le 24 Avril 2024 à LIMOGES
- MARTIN Timéo, Patrick, Jean-François né le 24 Avril 2024 à LIMOGES
- FAYE Sacha né le 2 Mai 2024 à SAINT-MICHEL.

Mariage :

- ROUSSEAU Sébastien, André, Stanislas et BELIGOT Lydie le 18 Mai 2024

Décès :

- GUIBERTI Patricia, Thérèse, Alice épouse NAILLON décédée le 10 Janvier 2024 à SAINT-MICHEL
- MIORNNEAU Marie, Colette veuve GODINAUD décédée le 15 Janvier 2024 à SOYAUX
- TEXIER Dominique, Raymond, Joël, Roger décédé le 5 Février 2024 à MAGNAC SUR TOUVRE
- LEFEBVRE Colette, Renée décédée le 12 Février 2024 à SAINT-MICHEL
- PRADO Benoît décédé le 22 Février 2024 à MAGNAC SUR TOUVRE
- VAIRON TEXIER Michèle, Yvonne épouse PIVETEAU décédée le 28 Février 2024 à MAGNAC SUR TOUVRE
- SOURY Rémy, Raymond décédé le 7 Mars 2024 à MAGNAC SUR TOUVRE
- MALPEYRE Christiane épouse DELAGE décédée le 11 Mars 2024 à MAGNAC SUR TOUVRE
- DELAVALLADE Denise, Madeleine veuve DOUCET décédée le 13 Mars 2024 à RIVIÈRES
- MAZOUÉ Jean, Pierre décédé le 14 Mars 2024 à MAGNAC SUR TOUVRE
- RIOLON Lucien, Camille décédé le 15 Mars 2024 à LA ROCHEFOUCAULD EN ANGOUMOIS
- VALLADE Rémi décédé le 16 Mars 2024 à SAINT-MICHEL
- GUILLAUME Serge, Henri, Camille décédé le 1^{er} Avril 2024 à PESSAC
- LACOUR Éliane, Élit épouse FOUQUET décédée le 16 Avril 2024 à SAINT-MICHEL
- CALLUAUD Paulette, Madeline veuve ROUGIER décédée le 24 Avril 2024 à HERSAC
- BARDOULAT Renée, Gabrielle veuve HARDY décédée le 25 Avril 2024 à SAINT-MICHEL
- DUMAS Jean, Jacques décédé le 30 Avril 2024 à LA ROCHEFOUCAULD EN ANGOUMOIS

PHARMACIES DE GARDE

✓ **Les gardes à volets ouverts** (la journée, la pharmacie est ouverte sur la plage horaire de la garde), par exemple le dimanche, il n'y a besoin d'aucune mesure particulière pour s'y rendre et acheter ses produits, avec ou sans ordonnance, comme un jour normal.

JUILLET

7/7 HAFIL Magnac

42 rue Joliot Curie
05 45 68 64 74

14/7 SURAUD l'Isle d'Espagnac

47 avenue de la République
05 45 68 68 30

21/7 LASSIME Garat

1108 rue de Bellevue
05 45 60 63 77

28/7 VILLEMENT Ruelle

1905 route de Gond-Pontouvre
05 45 68 32 89

AOÛT

4/8 MAPPA Champniers

287 rue des Grives Musiciennes
05 45 69 93 60

11/8 PROUD Magnac

39 rue Victor Hugo
05 45 68 40 63

15/8 RUELLE Centre

1 rue Camille Pelletan
05 45 68 43 10

18/8 CHARENTON L'Isle d'Espagnac

208 avenue de la République
05 45 68 18 47

✓ **Les gardes à volets fermés** (la nuit, la pharmacie est fermée et le pharmacien ouvre spécifiquement pour un patient donné). Dans ce cas, vous devez d'abord appeler le commissariat d'Angoulême (05 45 39 38 37) qui se charge de prévenir le pharmacien de votre venue.

25/8 CHENEBIN Mornac

16 route de Montbron
05 45 65 08 50

SEPTEMBRE

1/9 GACON Brie

Les Grands Champs
05 45 69 97 89

8/9 HAFIL Magnac

42 rue Joliot Curie
05 45 68 64 74

15/9 LASSIME Garat

1108 rue de Bellevue
05 45 60 63 77

22/9 VILLEMENT Ruelle

1905 route de Gond-Pontouvre
05 45 68 32 89

29/9 MAPPA Champniers

287 rue des Grives Musiciennes
05 45 69 93 60



SOCARÉX ELECTRICITE
ENERGIES RENOUVELABLES
 • Pompes à chaleur • Réseaux de chaudières
 • Chauffe-eau solaire • Climatisation

SOCARÉX ELECTRICITE
 Electricité - Chauffage électrique
 neuils et rénovations

10, rue Aristide-Briaud - 16600 MAGNAC SUR TOUVRE
 Tél. 05 45 68 60 91 - Fax 05 45 64 92 99
 E-mail : socarex@socaréx.com

DEVIS GRATUIT

Plomberie Chauffage

Entretien de chaudières
 TRUFFLANDIER Loïc
 41 Rue de Veuze 16600 Magnac sur Touvre.
07 68 26 00 67
 tps16600@hotmail.com